



CHÔMEURS  
**APEIS**  
PRÉCAIRES



# Renforcer le contrôle des chômeurs et précaires DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

La réforme de l'assurance chômage adoptée par l'Assemblée nationale, mais qui doit encore être discutée au Sénat le 9 juillet, n'apporte **aucune solution au développement des emplois précaires**. Elle risque, en revanche, d'entraîner une très forte augmentation des contrôles et des sanctions à l'égard des chômeurs, avec comme effet **un abaissement généralisé des droits à l'indemnisation et des normes d'emploi** proposées : obligation de reprendre un ou plusieurs « emplois » à n'importe quelles conditions de nature du contrat, de salaire, de durée du travail, de conditions de travail, d'éloignement géographique...

## Leurs arguments

**Le contrôle redynamiserait les chômeurs dans leur recherche d'emploi.**

**Les chômeurs et chômeuses ne pourront pas répondre négativement à une offre raisonnable d'emploi**

**4 000 suppressions de postes sont prévues à Pôle emploi. Mise en place de 600 postes de contrôleurs**

## Les conséquences que nous dénonçons

Le contrôle induit que les chômeurs sont les seuls responsables de leur situation. **Seulement 300 000 offres d'emploi sont disponibles pour 6,6 millions de chômeurs**. Et moins de la moitié des chômeurs est indemnisée, avec une indemnité moyenne de 900 euros en ARE ou de 490 euros en ASS. **Ce n'est pas d'un contrôle dont les chômeurs ont besoin, mais d'un véritable accompagnement.**

Les derniers chiffres du chômage montrent une augmentation des demandeurs d'emploi ayant eu une activité occasionnelle au cours du dernier mois. **Cela démontre bien que les chômeurs acceptent déjà des emplois précaires**. Aujourd'hui, 90 % des emplois proposés sont des CDD et 70 % sont des CDD de moins d'un mois et/ou à temps partiel.

Alors, à part stigmatiser un peu plus les chômeurs, à quoi peut bien donc servir l'Offre « raisonnable » d'emploi ? Quels sont les critères de définition d'une offre « raisonnable » d'emploi ? **Quelles sont les conditions de vie et de travail auxquelles les privé-es d'emploi devront se soumettre ?**

Que devient le service public de l'emploi ? Surcharge de travail pour les conseillers de Pôle emploi restants. Donc **baisse significative de la qualité d'accueil et d'accompagnement des chômeurs et chômeuses, déjà très dégradée**. Que vont faire les chômeurs qui ne s'inscrivent plus à Pôle emploi par peur d'être contrôlés et radiés ?

## Leurs arguments

Les chômeurs seront obligés de remplir un tableau de bord numérique de leur recherche d'emploi.

Les radiations risquent d'entraîner des suppressions d'allocations de toute forme (ARE, RSA...).

Transfert des préfets à Pôle emploi de la compétence de suppression du revenu de remplacement

Le contrôle est aussi dématérialisé.

## Les conséquences que nous dénonçons

Les chômeurs sont soupçonnés de ne pas rechercher d'emploi alors que le travail rend sa dignité à chacun et permet d'avoir accès à l'autonomie. **Personne ne souhaite être dépendant de l'Etat.**

On renvoie les chômeurs à leur individualisation, sans compter celles et ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur ou à internet, qui ne maîtrisent pas l'informatique ou l'écrit...

La suppression d'un revenu de remplacement est contraire à la loi. **La société se doit de donner à tout citoyen un emploi ou bien des moyens d'existence dignes** (selon l'article 11 du Préambule de la Constitution et l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

**Pôle emploi devient juge et partie** (accompagnement, contrôle et sanctions)

**Accentuation de l'isolement du chômeur et du précaire**, exigence de la maîtrise des outils informatiques, coûts à assumer pour le chômeur, risques d'aggravation de la fracture numérique, etc.

## Contre cette politique violemment antisociale, nous exigeons :

- l'indemnisation de toutes les formes de chômage, avec au minimum le Smic mensuel.
- l'universalisation de la Sécurité sociale, avec inclusion des travailleurs indépendants et en y intégrant l'assurance chômage.
- le droit pour chaque demandeur d'emploi au libre choix de sa formation et de sa profession.
- l'arrêt des contrôles et des sanctions sur les demandeurs d'emploi.
- la gestion démocratique de l'Assurance chômage.

**SOUTIENS** : SNU POLE EMPLOI FSU, SUD EMPLOI, FSU IDF, ECONOMISTES ATTERRES, SOLIDAIRES, CNT, JOC, REPUBLIQUE ET SOCIALISME, GDS, FEMMES EGALITES, CGT, CGT POLE EMPLOI, CGT CHOMEURS, SYNDICAT ASSO, ATTAC, DAL, FEMMES CONTRE LES PRECARITES, ALTERNATIVE LIBERTAIRE, PCOF, PG, FI, PCF, ENSEMBLE, STOP-PRECARITE.

Paris, le 26 juin 2018